

**Bureau du 27 mai 2002**

**Décision n° B-2002-0596**

objet : <b>Autorisation de programme globale développement économique - Demande d'individualisation de l'opération Pépinière Bio Chateaubriand.</b>
service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 16 mai 2002, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2002-0444 en date du 4 février 2002, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

L'opération Pépinières Bio Chateaubriand a pour objectif de soutenir les jeunes entreprises par la mise à disposition de locaux et de proposer, de ce fait, un nouveau dispositif immobilier dédié à la filière des sciences du vivant de la Communauté urbaine.

Il s'agit plus précisément de la prise à bail par la Communauté urbaine pour une durée, fixée initialement à six ans à compter de 2001, de deux bâtiments Le Chateaubriand et Le Jean-Jaurès destinés à l'accueil des jeunes entreprises en start-up spécialisées dans le secteur des biotechnologies.

Le Conseil de communauté a délibéré le même jour sur le prolongement du bail initial ainsi que sur la programmation des travaux d'aménagement dans le bâtiment.

Le bureau délibératif a, par ailleurs, accepté le 25 mars 2002 la prise à bail des locaux initialement loués par la société Génoway pour une durée de seize ans à partir du 1er avril 2002.

Un dépôt de garantie de 44 756,25 € est également dû par la communauté urbaine de Lyon au propriétaire, la SCI des 181 à 203, avenue Jean Jaurès.

Ces locaux font l'objet d'une mise en sous-location par la Communauté urbaine aux entreprises Genoway et Hemoxymed.

Ces dernières doivent verser en contrepartie un dépôt de garantie d'un montant total de 27 584,06 €.

Le présent rapport a pour objet de faire valider la demande d'individualisation de l'opération Pépinières Bio Chateaubriand pour les dépenses d'investissement d'un montant de 44 756,25 € ainsi que pour les recettes d'investissement d'un montant de 27 584,06 €.

*Circuit décisionnel* : ce projet a fait l'objet d'un avis favorable du pôle économique le 18 mars 2002.

Vu ledit dossier ;

Vu sa décision en date du 25 mars 2002 ;

Vu la délibération du Conseil n° 2002-0444 en date du 4 février 2002 ;

**DECIDE**

**Autorise** la demande d'individualisation partielle de l'opération de programme globale développement économique pour l'opération Pépinières Bio Chateaubriand ainsi que la mise en place de crédits de paiement sur l'exercice 2002 à hauteur de 44 756,25 € en dépenses et de 27 584,06 € en recettes.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,